

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

27 OCTOBRE 2010

Compte Rendu

- PRESENTS :** BARTHES Bruno, BALMES Monique, BASTIAS Jean-Pierre, CLERICE Jean-Charles, LEGIER Joséphine, SALSE Guy, SANCHEZ Gilbert, PAGAN Pierre
- PROCURATIONS :** BERGES Laurent à SALSE Guy
JOSEFIK Annie à BASTIAS Jean-Pierre
MARY Suzanne à BARTHES Bruno
- ABSENTS EXCUSES :** DELORT Annick, VENNES Monique

Le quorum étant atteint, M. Bruno BARTHES, Président, ouvre la séance à 18 h 00 et procède à la désignation du secrétaire de séance.

M. CLERICE Jean-Charles est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président du CCAS, continue par la lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du CA du 21/04/2010
- Compte administratif 2009 rapport de l'autorité de tarification
- Budget prévisionnel 2011
- Questions diverses

APPROBATION COMPTE RENDU CA DU 21/04/2010 :

Remarques : chapitre création d'une commission de conciliation

M. CLERICE demande que soit modifiée pour éviter toute ambiguïté la phrase « ceci afin d'éviter la saisie des instances réglementaires » par « **avant de saisir les instances réglementaires** »

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité en intégrant cette modification.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 RAPPORT DE L'AUTORITE DE TARIFICATION (support de travail document de synthèse rédigé par Mme ALVES)

Activité: pas de remarque particulière

Reprise des résultats antérieurs:

Le contrôleur de tarification a utilisé une méthode différente que son collègue précédent pour affecter la répartition des excédents et déficits entre les sections hébergement et dépendance.

Suivi de la réserve de compensation section hébergement

2007 : + 25 000.00 €

2008 : + 107 567.76 € soit un solde total de 132 565.76 €

Suivi de la réserve de compensation section dépendance

2007 : + 3 805.09€ imputés en atténuation 2009

2008 : - 36 964.42€ à répartir sur budget 2010/11/12

Discussions sur l'évolution à terme de ces fonds de compensation. Il est demandé à la directrice de se rapprocher du contrôleur pour connaître leurs intentions sur la répartition des excédents de la section hébergement.

Personnel:

Prise en compte d'1 ETP pour remplacement longue maladie décision non reconductible
Financement d'1 ETP (0.30 département et 0.70 ARS) lié au changement de GIR.
Pas de reprise de la masse salariale pour remplacement pour congés
"La refonte des plannings du personnel a intégré cette donnée pour 2010"

Résultats à répartir

CA 2009	section hébergement	+11 913.81 €
	section dépendance	- 4 516.57 €

Le compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2011

Document de support : rapport relatif au budget proposé 2011 et dossier des annexes budgétaires

Introduction: évolution du GIR moyen pondéré à 739 .

Mme ALVES précise que cette valeur de GIR ne sera prise en compte qu'en 2012 (l'évaluation de contrôle n'intervenant que tous les 2 ans).

M. BARTHES demande des précisions sur l'évolution des effectifs.

Mme ALVES : nous avons constaté un creux de demandes au printemps 2010, actuellement la liste d'attente est bien remontée.

Section hébergement et dépendance

Analyse du personnel

Croissance de 1% de la masse salariale

Il est proposé la participation de la collectivité (EHPAD) pour l'adhésion du personnel à un contrat de groupe de complémentaire maladie. La somme inscrite au budget est de 7 776.00 €.

M. CLERICE s'étonne de cette mesure, il ne connaît pas d'établissement public ayant appliqué une telle participation.

Mme ALVES précise : nous proposons cette mesure suite à des demandes du personnel pour bénéficier des avantages « COS ». Il nous a semblé plus intéressant de privilégier en priorité la couverture maladie.

Un nombre important de salariés seraient favorables à ce projet.

M. BARTHES : le projet est présenté sur la base de 20 salariés. Il faut s'assurer que la généralisation de la mesure puisse s'appliquer à l'ensemble du personnel sur une base identique.

Mme ALVES précise que l'on peut agir sur une modulation des contrats et sur la participation des salariés au financement.

Ce projet suscite de nombreuses réactions de la part des membres du CA

En conclusion : ce n'est pas un montant de participation de la collectivité par salarié qu'il faut inscrire mais une somme globale de participation de la collectivité au financement de ce contrat de groupe complémentaire maladie.

Dépenses de fonctionnement

Groupe 3 : matériels informatiques et copieur

La baisse de 11 854.00 € est due à la renégociation des contrats pour environ 5 000€ (baisse du coût du matériel) et ajustement de la dotation surestimée sur les premiers budgets.

En conclusion, il est proposé

un tarif journalier de 59.77€ (59.37 € en 2010) soit une augmentation de 0.68%
un tarif journalier pour les moins de 60 ans de 67.60 € (68.40 € en 2010)
un tarif d'accueil de jour inchangé à 27.00 €

Section soin

Le budget est établi sur la base d'une augmentation de 1.2% appliquée sur 2010 (propositions budgétaires dont nous n'avons pas à ce jour de retour) et 1.2% pour 2011 conformément aux rapports d'orientation produits par l'ARS.

Groupe fonctionnel 2 : augmentation de plus de 7%. Il est demandé à la directrice de détailler la présentation pour faire ressortir que cette augmentation est la conséquence du poste supplémentaire accordé en 2009 suite à la réévaluation du GIR.

Annexes budgétaires

Analyse des tableaux par postes. Demande de précisions de la part des membres du CA

627 services bancaires : 2 000 €.

M. CLERICE demande des précisions sur cette somme qui semble élevée, l'établissement n'ayant pas de compte bancaire ?

Mme ALVES : cette charge est liée à l'un des emprunts, je vais me rapprocher de l'organisme pour revoir la justification de cette charge.

631 - 633 - 64 : +8.22%Augmentation liée au poste supplémentaire autorisé suite au relèvement du GIR

66 : - 17.32% et 68 : + 27.39%

Diminution de la masse remboursée en intérêts et augmentation de la masse remboursée en capital (données issues des tableaux d'amortissements des emprunts)

M. PAGAN demande s'il est possible de renégocier les emprunts ?

Mme ALVES nous précise qu'elle a contacté les organismes prêteurs. Elle attend des réponses et des propositions qu'elle soumettra au CA.

Tableau de synthèse : le budget proposé est de 1 734 811.00 € soit une augmentation de 2.44%.

La proposition budgétaire est mise au vote :

Abstention : 1 Pour : 10

La proposition budgétaire est adoptée.

Questions diverses

M. BARTHES nous présente le projet de la municipalité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de certains bâtiments communaux et notamment sur le toit de la maison de retraite.

QUESTION POSEE ? Quels revenus pour la maison de retraite

REPONSE : Aucun. La commune sera bénéficiaire des revenus sur la durée de la concession. Au terme de 20 ans la maison de retraite sera équipée d'un ensemble panneaux dont la capacité de production sera au minimum de 80% de la capacité d'origine.

M. BARTHES demande l'avis du CA.

M. CLERICE propose que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CA avec la rédaction d'un projet d'accord garantissant la maison de retraite contre toutes conséquences ou dégradations consécutives à cette implantation.

M. PAGAN propose qu'en compensation l'EHPAD se voit financer l'achat du groupe électrogène (obligation Sept 2012) si aucune subvention n'est versée par l'ARS.

M. BARTHES demande que cette question soit inscrite au prochain CA.

La séance est clôturée à 20 h 30.